



## ACCUEIL DE LOISIRS AVRIL 2024

### COMPLÉMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION pour les enfants ayant déjà été inscrits en février 2024

Dossier à remplir et à déposer en Mairie durant les heures d'ouverture,  
avec le règlement par chèque, **avant le lundi 25 mars 2024 à 12 h.**  
**Aucun dossier ne sera accepté après cette date.**

#### PIÈCES A RENDRE LORS DE L'INSCRIPTION

- La fiche d'inscription (page 3) dûment remplie et signée,
- En cas de changement depuis le mois de février, la fiche concernée par le changement (disponible dans le Dossier d'inscription complet) dûment complétée,
- Le règlement **par chèque** à l'ordre du Trésor Public.

**L'Accueil de Loisirs aura lieu  
du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024,  
de 9h à 17h à la salle César Bavay.**

**L'inscription est ouverte aux enfants de 4 ans révolus à 12 ans**  
**(nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 21 avril 2020 inclus)**

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### 1. Conditions générales

- Les places sont ouvertes en priorité aux enfants habitant Avesnes-le-Sec.
- L'accueil des enfants aura lieu à la salle César Bavay. Tous les enfants y seront accueillis le matin et recherchés le soir, en évitant les attroupements devant la porte d'entrée. Le groupe des 4-6 ans se rendra ultérieurement à l'École Louis Aragon.
- Conformément au Projet éducatif établi pour 2022-2025, les enfants en situation de handicap sont les bienvenus à l'Accueil de Loisirs. Si votre enfant est concerné, veuillez nous en informer afin que l'équipe d'animation prenne contact avec vous pour adapter au mieux l'accueil aux besoins de votre enfant.

### 2. Consignes

- Les parents s'engagent à ne pas confier leur(s) enfant(s) à l'ALSH en cas de fièvre {38°C ou plus} ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez un enfant ou dans sa famille.
- Les repas et les collations de l'après-midi seront fournis par la Municipalité. Les repas auront lieu à la cantine scolaire.
- Les parents devront fournir chaque jour une collation pour le matin (fruit ou compote), une serviette et une bouteille d'eau dans un sac au nom de l'enfant.

### 3. Garderie

Un service de garderie est proposé aux familles dont les enfants sont inscrits à l'accueil de loisirs : il est ouvert le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h00. **Les enfants doivent impérativement y être inscrits pour être accueillis et les inscriptions se font en même temps que l'inscription au séjour.**

### 4. Tarifs

Tarif de la semaine d'ALSH - repas de midi inclus			
Quotient familial :	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant
<b>Avesnois</b>			
De 0 à 202 €	33,00 €	32,00 €	31,00 €
De 203 à 465 €	35,00 €	34,00 €	33,00 €
Plus de 465 €	38,00 €	37,00 €	36,00 €
<b>Extérieurs</b>			
De 0 à 202 €	58,00 €	57,00 €	56,00 €
De 203 à 465 €	60,00 €	59,00 €	58,00 €
Plus de 465 €	63,00 €	62,00 €	61,00 €

Tarif de la Garderie	
<b>Avesnois</b>	
Séance du matin	2,50 €/séance
Séance du soir	2 €/séance
<b>Extérieurs</b>	
Séance du matin	3 €/séance
Séance du soir	2,50 €/séance

**FICHE D'INSCRIPTION**

QUOTIENT FAMILIAL : .....

TARIF A APPLIQUER (voir page 2) : Centre : ..... par enfant et par semaine

Garderie : ..... par enfant et par séance du matin

..... par enfant et par séance du soir

**INSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Enfants	Nom et prénom	Date de naissance	Montant
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			
Enfant 4			
<b>MONTANT À RÉGLER POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS</b>			

**INSCRIPTION À LA GARDERIE : merci d'indiquer l'heure d'arrivée et de départ**

Nom et prénom de l'enfant	22/04/24		23/04/24		24/04/24		25/04/24		26/04/24	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
<b>NOMBRE TOTAL DE SÉANCES DE GARDERIE</b>										
<b>MONTANT À RÉGLER POUR LA GARDERIE (Nombre de séances x ..... €)</b>										

**MONTANT A REGLER :**

<b>MONTANT TOTAL À RÉGLER POUR LA SEMAINE (Accueil de loisirs + garderie)</b>	
---	--

Seul le paiement par chèque est autorisé.

Signature :